



ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 27 janvier 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,
Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès
MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan
ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie
NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore DIESBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ
VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Objet n°35 - Question orale de Monsieur le Conseiller Olivier FIEVEZ relative aux pannes d'électricité répétitives

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Olivier FIEVEZ relative aux pannes d'électricité répétitives.

Cher.e.s collègues,

Nous souhaitons attirer votre attention sur une problématique qui préoccupe de nombreux habitants et commerçants de Braine-le-Comte : les pannes d'électricité générales qui se sont multipliées ces derniers temps dans notre commune.

La dernière coupure en date, survenue le 14 janvier, a de nouveau provoqué de sérieux désagréments pour les personnes touchées, mais également des pertes financières importantes pour les commerçants locaux.

Ces interruptions dans la fourniture d'électricité ont des conséquences directes et préoccupantes :

- Pour les habitants : perturbations dans leur quotidien, impossibilité de chauffer ou d'éclairer leurs logements, ainsi que des risques pour les personnes fragiles (comme les personnes âgées ou malades).
- Pour les commerçants : perte de chiffre d'affaires, endommagement de matériel, perte de stocks de produits sensibles comme les denrées alimentaires ou autres marchandises nécessitant un stockage sous contrôle.

Face à cette situation, nous souhaitons poser les interrogations suivantes :

1. Quelles sont les causes de ces pannes récurrentes ?

Les raisons sont-elles liées à un vieillissement des infrastructures électriques, à des travaux spécifiques ou à d'autres facteurs ?

2. Des actions sont-elles prévues pour améliorer la fiabilité du réseau électrique à Braine-le-Comte ?

Des concertations ont-elles eu lieu avec le gestionnaire du réseau afin d'identifier et résoudre ces problèmes de manière structurelle ?

3. La commune a-t-elle envisagé de demander des mesures d'indemnisation pour les commerçants impactés ?

Un dialogue a-t-il été établi avec les autorités compétentes (gestionnaire du réseau, Région wallonne) afin de permettre aux commerçants ayant subi des pertes financières importantes de bénéficier d'une compensation ?

4. Communication et prévention des impacts :

La commune pourrait-elle envisager de mettre en place une meilleure communication en cas de panne (alerte via SMS, réseau social communal, etc.) pour informer les citoyens et réduire les impacts ?

En tant qu'autorité communale, il est essentiel de défendre les intérêts de nos citoyens et de nos acteurs économiques locaux face à ces désagréments qui nuisent au cadre de vie et à la vitalité économique de Braine-le-Comte.

Je vous remercie.

Madame l'Echevine Ludivine Papeux répond à la question.

Le centre-ville de Braine-le-Comte a malheureusement connu deux coupures de courant depuis ce début d'année.

La coupure de courant du 02/01/2025 a impacté 187 clients de 10h09 à 18h58.

Celle-ci est due à un dégât des eaux sur un tableau général basse tension (TGBT).

En effet, ORES possède une cabine dont l'étanchéité de la toiture est assurée par la terrasse d'une habitation. Le propriétaire de cette habitation a effectué des travaux sur cette toiture mais il a omis d'en informer ORES. Lors de ces travaux, des infiltrations de pluie ont atteint le matériel électrique.

Lors de cette panne, la société ORES a perdu du temps d'intervention car elle avait d'abord été alertée pour des odeurs de gaz. Deux équipes d'intervention ont donc dû se succéder.

Le TGBT avait brûlé, il était alors impossible de placer un groupe électrogène de secours. Le TGBT devait impérativement être remplacé. Une telle intervention a impliqué un délai de plusieurs heures tenant compte de la dépose des appareils détruits et de la pose du nouveau tableau ainsi que son câblage.

Le 14 janvier à 9h00, ORES a été alerté par une alarme dans une cabine abritant un gros transformateur. C'est une alarme qui est due à un pic de consommation lié aux températures très basses. De manière préventive, ORES a procédé à des manœuvres sur le réseau haute tension afin de répartir la charge.

Pour ce faire, une partie du réseau a dû être mis hors tension sur deux plages horaires différentes (de 9h00 à 10h12 et de 11h43 à 11h45) afin de pouvoir agir en sécurité sur deux cabines plus vétustes.

Il n'y a donc pas de corrélation particulière entre les derniers incidents et la situation n'est pas particulièrement préoccupante, nous a affirmé ORES.

La société ORES est bien consciente que le réseau électrique doit encore faire l'objet de nombreux investissements dans les prochaines années, ne serait-ce que pour relever le défi de la transition énergétique.

Le remplacement de certaines cabines est prévu.

Dans le cadre d'une concertation, un rendez-vous est déjà pris avec Monsieur le Député-Bourgmestre début février.

Les indemnités sont fixées par le décret : lorsqu'une coupure excède les 6 heures, la législation prévoit que les clients soient indemnisés et ce, sans démarche de leur part.

Ainsi, pour la panne du 2 janvier, les clients recevront les 125€ prévus par le décret.

Par contre, les coupures du 14 janvier n'excèdent pas les 6 heures. Il n'y a donc pas d'indemnisation.

Nous ne sommes pas toujours au courant de ces coupures ou de leur ampleur. La position est de renvoyer vers le site de ORES soit pour signaler la panne, soit pour prendre connaissance des informations indiquées par ORES. Dès qu'il y a une interpellation des citoyens, nous consultons aussi le site de ORES pour avoir les mêmes informations. Si la panne est conséquente, nous communiquons sur ces informations sur le site de la Ville et les réseaux sociaux – cf celle du 14 janvier 2025.

Les SMS sont émis via BeAlert mais sont limités aux situations de crise.

Monsieur le Conseiller Olivier FIEVEZ réplique

Merci pour ces éclaircissements. Nous avons l'impression qu'ORES le prend un peu par-dessus la jambe et ne se rend pas compte des implications pour les citoyens et les commerçants.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Le Député-Bourgmestre,

Bernard ANTOINE

Maxime DAYE